

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2024**

RIUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024.

2024 / O1/017

**REPONSE DE MONSIEUR ALEXANDRE VINCIGUERRA A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME JULIA TIBERI
AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Intelligence artificielle

Madame la Conseillère,

Vous m'interrogez sur les enjeux que représente l'intelligence artificielle pour la Corse et les initiatives que nous comptons prendre dans ce domaine. Je vous remercie vivement pour cette question qui nous projette dans l'économie de demain.

Tout d'abord je tiens à vous affirmer que cette réponse n'a pas été rédigée par une intelligence artificielle mais par une main humaine.

Plus sérieusement, l'Intelligence artificielle fait partie de nos points d'attention dans le domaine économique et numérique et bien sûr nous sommes sensibilisés à ses enjeux.

Même s'il est difficile d'en appréhender les contours, nous suivons de très près l'actualité chargée de l'intelligence artificielle qui, ces derniers mois, a été caractérisée

par l'apparition d'outils aux performances inédites et de progrès technologiques inattendus, plus particulièrement avec la diffusion à grande échelle d'environnements d'IA génératives généralistes, dont le plus connu est ChatGpt.

Cette apparition de l'IA dans les débats et dans la société a provoqué un emballement médiatique, des polémiques sur les réseaux sociaux avec les pour et les contre, et une forte pression commerciale des grands acteurs industriels de ce secteur essentiellement anglo-saxons.

L'Europe a su proposer un premier cadre réglementaire qui fixe un cap : l'IA Act. Il pose les questions que nous devons aussi nous poser face aux défis économiques et sociétaux causés par l'IA :

-Comment garantir que les solutions utilisant l'Intelligence artificielle respectent la vie privée de leurs utilisateurs ?

-Comment s'assurer que les IA génératives, qui « consomment » un grand nombre de données, respectent les droits sur les données et notamment les droits d'auteurs ?

-Comment éviter que des données sensibles ne soient « captées » et diffusées par un outil reposant sur l'IA ?

-Comment faire en sorte que les consommateurs sachent que tel ou tel contenu (texte, audio, vidéo...) a, ou non, été généré par des systèmes d'IA ?

Bien évidemment, ces questions interrogent notre action publique.

Notre volonté est de nous emparer du sujet pour créer en Corse un écosystème de compétences autour de l'IA qui soit en mesure de stimuler l'innovation et qui nous permette de relever les défis d'un développement durable raisonné et émancipateur plus particulièrement dans le cadre de l'autonomie.

Depuis 2021, plusieurs initiatives ont été prises et répondent à vos trois questions.

En matière de Recherche et de formation, l'Université de Corse, que nous soutenons à travers une nouvelle convention triennale, s'est engagée résolument dans l'IA par ses programmes de recherche et au travers de projets financés par les programmes d'excellence européens (Horizon Europe) ou nationaux, opérés par l'Agence Nationale de la Recherche pour France 2030. Plusieurs enseignants-chercheurs sont impliqués dans des programmes d'IA comme par exemple ceux liant mathématiques et santé ou encore informatique et feux de forêt ...

En matière de formation, après PAOLITECH, c'est MIRA, une école privée d'ingénieurs, qui recevra en septembre prochain sa première promotion. Elle a obtenu, avec notre soutien, l'habilitation à délivrer des titres d'ingénieurs et sera spécialisée en robotique et informatique, avec une forte dominante en IA.

En matière de transferts de technologie, le projet de POLE EUROPEEN D'INNOVATION NUMERIQUE, que nous soutenons, été retenu en octobre 2022 par la Commission européenne pour faire partie des 136 pôles européens et des 17 pôles français.

Le consortium portant le pôle réunit 5 partenaires, l'entreprise Aflokkat, CampusPlex 2.0, Femu Qui Ventures, la SITEC et l'Ecole Supérieure des Technologies Industrielles avec 2 consultants, la startup AGRID et IB Consult.

Ce pôle européen permet d'ores et déjà d'apporter un soutien aux entreprises insulaires dans leur projet d'innovation en IA et en robotique par la mise à disposition d'une offre de services articulée autour de 4 axes :

- le développement des compétences par la formation,
- le prototypage dans le domaine de l'IA,
- l'aide à la recherche de fonds pour le développement de projets innovants,
- la création et animation d'un écosystème autour de l'intelligence artificielle en Corse.

Je souligne que ce pôle attire déjà des entreprises continentales qui souhaitent développer leurs centres de recherche en Corse.

Mais, grâce à l'effort soutenu conjoint d'INIZIA et de l'ADEC, les start-up corses dans le domaine de l'IA sont de plus en plus nombreuses, tant dans le segment applicatif, utilisant l'IA pour résoudre des problématiques fonctionnelles que dans le segment plus amont proposant des services / produits / technologies utiles et spécifiques pour la création d'applications à base d'IA. Je citerais comme exemple les sociétés Agrid, Neural Vision, DeltaGee, Biophonia, MidGard. D'ailleurs, à ce jour, toutes les candidatures au dispositif territorialisé de France 2030 en Corse se positionnent dans le domaine de l'IA.

Enfin, en matière d'action publique, la Collectivité de Corse s'engage sur plusieurs chantiers autour de l'intelligence artificielle :

- Dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse, SMART ISULA, une charte de la donnée est en cours d'élaboration. Elle aborde aussi la définition des principes d'une IA éthique pour la Corse. Les travaux ont débuté en décembre 2023. La charte sera présentée à l'Assemblée de Corse d'ici la fin de l'année.
- Parallèlement, la Collectivité de Corse lance une démarche exploratoire de l'IA dans l'action publique autour de 3 axes :
 1. L'apport de l'IA dans l'action publique notamment dans la constitution de délibérations, rapports et documents administratifs,
 2. L'apport de l'IA dans la gestion publique de ressources de type énergie, eau, déchets,
 3. L'apport de l'IA dans l'action publique en faveur de l'aménagement du territoire et de l'espace territorial.

Le retour d'expériences sera formalisé et restitué sous forme d'un rapport d'information présenté également à l'Assemblée de Corse d'ici la fin de l'année.

L'information et la sensibilisation à ces changements sont importantes.

En Corse, nous soutenons de nombreux évènements et manifestations qui abordent le sujet de l'IA. Des conférences ont eu lieu au CESEC, à l'Université, au parc Galea, ou encore le 23 mai sur Aiacciu ; nous nous associons à une journée dédiée à l'IA et à la donnée.

Pour finir et vous l'avez compris, ce mouvement de la Corse vers l'IA nécessite une action coordonnée car il s'adresse à l'ensemble de nos secteurs économiques culturels, sociaux, les sphères publiques comme privées, le monde professionnel comme la vie quotidienne.

La tâche est ardue car nous devons veiller à une IA maîtrisée, au service de tous. Nous devons éviter de céder à la tentation et à l'attrait d'outils IA alléchants derrière lesquels se cachent parfois des dérives liés à l'utilisation de données non fiables, opaques, ou orientées.

Nous travaillons à un livret spécifique consacré à l'IA pour aligner l'ensemble des initiatives et règlements d'aides relatifs à ce secteur. Tout comme nous réalisons une veille active sur les appels à projet et appels à manifestation nationaux et européens dans le domaine de l'IA.

Madame la conseillère, notre ambition est la vôtre : c'est réussir cette transition vers l'intelligence artificielle et l'économie de demain.

Je vous remercie.